



L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL



LOrganisation Internationale du Travail (OIT) a été créée en 1919. Unique institution tripartite de l'Organisation des Nations Unies. Elle réunit des représentants des organisations syndicales, patronales et des gouvernements de 187 pays. Elle a pour mission d'élaborer des normes internationales, des recommandations, de concevoir des programmes visant à promouvoir les droits au travail décent pour tous dans le monde, de développer la protection sociale et de renforcer le dialogue social dans le domaine du travail.

Depuis près d'un siècle, les travaux de l'OIT ont permis une construction effective de droits : lutte contre la discrimination en matière d'emploi et de profession, de protection de la santé et la sécurité des salariés, interdiction du travail forcé, protection des migrants, liberté syndicale, droit de grève et protection du droit syndical. Il existe ainsi plus de 189 conventions et 202 recommandations qui une fois ratifiées par les Etats, les obligent politiquement et socialement à une déclinaison dans leurs législations. Bien que dénuée de pouvoir coercitif, l'OIT règle des conflits majeurs par la voix du consensus. On lui doit notamment, la libération de nombreux syndicalistes à travers le monde par des interventions du Bureau International du Travail, qui constitue le secrétariat permanent de l'OIT.

Pour la CFDT, défendre l'intérêt des salariés partout à travers le monde est un objectif majeur de justice sociale. De par son engagement dans le syndicalisme international, la CFDT agit pour que les conventions soient ratifiées par les gouvernements et respectées dans ensemble des pays. La tâche est rude car la tentation d'une partie du patronat ou de certains gouvernements à vouloir remettre en cause des conventions de l'OIT est malheureusement une réalité. Ce fut notamment le cas quand l'actuel patron du MEDEF affichait, il n'y a pas si longtemps, sa volonté de vouloir sortir la France de la « *contrainte juridique supranationale* » de la convention 158 de l'OIT, qui impose aux employeurs la justification de tout licenciement.

L'OIT fait du dialogue social et de la négociation entre les différentes parties prenantes le dispositif central pour réussir à ce que, dans tous les pays, chaque femme et chaque homme puissent bénéficier d'un travail décent. La FCE-CFDT en soutenant le syndicalisme international, en négociant des accords cadres internationaux dans les multinationales de son champ professionnel contribue elle aussi à améliorer les conditions de vie et de travail des salariés dans de nombreux pays.

SOMMAIRE

ACTUALITE pages

- 1 Les certificats de qualification professionnelle (CQP) dans les industries de la Chimie 4

AGIR pages

- 2 DÉVELOPPEMENT / Les salariés de l'entreprise DRUET SAS sont invités à monter dans le train CFDT pour plus de respect 6
- 3 DÉVELOPPEMENT / La CFDT s'implante chez Bolloré en Bretagne ! 11

BRANCHE pages

- 4 IEG / Régulation des stockages de gaz naturel en France 12

S'OUVRIER pages

- 5 ENERGY ensemble luttons pour le respect de l'autre et l'égalité des droits 13
- 6 RETRAITÉS / CFDT, j'y suis ! 14

ENCART

LES EPIC, UN RÔLE CENTRAL À PRÉSERVER



/ Cfdt Magazine Directeur de la publication : Frédéric Séve, Imprimerie : Napoléon Alexandre 37 avenue Gabriel Péri 95870 Bezons : N° CPPAP : 1117 S 06265 - ISSN : 0395-5621
 / Magazine chimie énergie Directeur de la rédaction : Dominique Bousquenaud / Responsable de la communication : Pierrette Goeller / Assistante de la communication et maquettage : Christelle Lemaître / Conception graphique et illustration: Angelo Da Rocha / Photos : Crédits photos : / © FCE-CFDT; © Fotolia- Vous pouvez retrouver et télécharger les articles du Magazine chimie énergie sur Internet, site FCE : www.fce.cfdt.fr / e-mail : fce@fce.cfdt.fr

